

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 463

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 1ER TER

À la première phrase de l’alinéa 5, insérer après le mot :

« fonctionnaire »,

les mots :

« , usager du service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le référent laïcité est surtout amené à aider les fonctionnaires à répondre aux atteintes à la laïcité du fait d’usagers mais il doit également pouvoir répondre aux questions des usagers.